

Territoire et violence symbolique dans les relations internationales

Une approche par la gouvernementalité

Par Abderrahim EL MASLOUHI
Université Mohammed V-Agdal, Rabat

« Les “Lumières” qui ont découvert les
libertés ont aussi inventé les disciplines ».

M. Foucault, *Surveiller et punir*

La notion de « violence symbolique » risque d’être absente dans les répertoires thématiques de la théorie des relations internationales. Excepté des travaux classiques qui, comme ceux d’un Fanon¹ ou d’un Galtung², combinent à des degrés divers ambition théorique et sensibilité militante, le décryptage des violences symboliques à l’œuvre dans le champ des relations internationales s’est très souvent confiné dans des récits plus stigmatisants que savants. Ce texte ne prétend pas non plus produire un « récit savant » d’un phénomène dont la banalité et la récurrence dans les vécus quotidiens des peuples et des nations alourdissent plus qu’elles ne favorisent la tâche de l’objectiver scientifiquement. Les réflexions qui suivent s’inscrivent dans une problématique plus large. Ils posent que les espoirs d’un « gouvernement mondial » ne trouveront pas à s’actualiser par la voie de l’irénisme et du cosmopolitisme. Ni le consensus sur les risques et les biens publics mondiaux ni le contre-pouvoir de la société civile internationale ni encore la liquidation de la raison nationale ne donneront à ce projet sa performativité requise³. La mondialisation se muera en mondialisme par la voie de la gouvernementalité, c’est-à-dire la concentration dans les mains de ce que l’on nomme aujourd’hui « autorités globales » (*global power*)⁴ de différentes espèces de capital (coercitif, économique, symbolique...) dont la mise en œuvre est censée déterminer un processus

¹ F. Fanon, *Les damnés de la terre*, Pars, Maspero, coll. « Cahiers libres », 1961 ; *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil, 1952.

² En 1990, ce fondateur de l’irénologie moderne relance, dans le sillage de sa théorie de « l’impérialisme structurel », son programme de Recherches pour la paix en y incluant la dimension culturelle dont il circonscrit en ces termes l’objet : « By “cultural violence” we mean those aspects of culture sphere of our existence – exemplified by religion and ideology, language and art, empirical science and formal science (logic, mathematics) – that can be used to justify or legitimize direct or structural violence », J. Galtung, « Cultural Violence », *Journal of Peace Research*, 27 (3), 1990, p. 291.

³ Nous renvoyons spécialement aux thèses du sociologue allemand, U. Beck, et sa théorie d’un cosmopolitisme critique et prospectif. Cf. U. Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l’heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.

⁴ Cf. le travail d’un des maîtres de la géographie politique anglo-saxonne : J. Agnew, *Hegemony. The New Shape of Global power*, Philadelphia, Temple University Press 2005, 284 p.

d'intégration « autoritaire » à l'échelle mondiale. Le système mondial semble emprunter en cela les sentiers battus par l'Etat. La sociologie historique nous offre ici un site pertinent d'observation. L'émergence de l'Etat s'est objectivée historiquement à la faveur d'une trajectoire quasi linéaire de concentration de différentes espèces de capital⁵. L'originalité de la position de Foucault sur ce point est de souligner la centralité d'une catégorie de capital qui n'a qu'exceptionnellement attiré le regard des historiens de l'Etat : le « savoir-pouvoir » que Foucault ramène à l'ordre du politique puisqu'il assure, au bon profit de l'Etat et de ses compartiments bureaucratiques, une maîtrise des exigences techniques de la vie sur un territoire bien déterminé. Ce nouvel « art de gouverner », qui s'instaure en Europe à partir du XIII^e siècle, se donne comme objet central de fonder la domination étatique sur la mobilisation des technologies disciplinaires et biopolitiques que l'Etat développe et promeut dans le sillage des « sciences camérales »⁶. Le modèle d'émergence de l'Etat se rapporte à un processus de « gouvernementalisation » croissante de toutes les sphères de la vie publique⁷.

L'objet de ce texte est d'examiner, dans la lignée du questionnement foucauldien, la transposabilité de ce schéma dans le système mondial d'aujourd'hui. L'hypothèse qu'il défend est que la mondialisation, avec ses savoirs-pouvoirs (politiques publiques globales, technologies disciplinaires, biopouvoir, etc.), est en passe de saturer les territoires nationaux d'une espèce de « socialisation internationale »⁸ de type offensif et sélectif. La sélectivité s'entend ici de la faculté qu'ont les « autorités globales » (superpuissances, instances multilatérales de régulation firmes multilatérales,) d'assigner à un territoire un traitement déterminé selon que ce territoire est perçu comme relevant de l'ordre de la « docilité » ou celui de la « dissidence ».

Le choix du territoire comme creuset des violences symboliques qui se distillent du fait de ce nouvel ordre de domination est délibéré. La territorialité constitue une série d'enjeux (frontières, mobilité, sécurité, délocalisation...) qui se trouvent au nœud des multiples interrogations que provoque aujourd'hui la subversion du rapport de domination dans sa double articulation étatique et internationale. Théâtre transparent des vécus quotidiens, le territoire permet de mettre à découvert, non seulement les sujétions physiques et symboliques qui découlent de ses nouveaux usages, mais aussi les limites du discours savant en termes de gouvernance, discours qui, d'emblée, annonce que les nouvelles capillarités du

⁵ Capital économique et capital coercitif d'après Ch. Tilly (*Contrainte et capital dans la formation de l'Europe, 990-1990*, Paris, Aubier, 1992, 431 p.); capital coercitif, économique, culturel et symbolique selon Bourdieu. Le sociologue français souligne toutefois que c'est le capital symbolique qui constitue l'Etat en détenteur d'une sorte de méta-capital donnant pouvoir sur les autres espèces de capital et sur leurs détenteurs. Cf. P. Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, pp. 108 sq.

⁶ P. Laborier et al. (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et dispositifs publics*, Paris, PUF, 2006.

⁷ P. Laborier et P. Lascoumes, « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat », dans *Travailler avec Foucault. Retours sur le politique*, S. Meyet et al. (dir.), Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 37-60.

⁸ Cf. sur ce point les stimulantes réflexions de M. Merlingen, "Governmentality: Towards a Foucauldian Framework for the Study of IGOs", *Cooperation and Conflict*, 38 (4), 2003, pp. 361-384 ; cf. aussi F. Schimmelfennig, "International Socialisation in the New Europe: Rational Action in an Institutional Environment", *European Journal of International Relations*, 6, 2000, pp. 109-39.

pouvoir et sa dissémination implacable ont érodé le « privilège politique de l'Etat »⁹ et son mode de domination spécifique. Pour autant qu'on puisse en juger, la gouvernance et les dispositifs publics de régulation qu'elle propose ont gratifié les pouvoirs d'Etat – mais aussi les autorités globales – de ressources techniques et symboliques inédites (normalisation, géo-surveillance, systèmes biométriques...). A rebours des discours néolibéraux, le couple mondialisation/gouvernance n'est pas affaire de dissémination, mais de d'accumulation, donc d'inégalités et de violences¹⁰ ; il n'est pas seulement affaire de mobilité et liberté spatiale, mais de confinement et de « stockage des populations »¹¹. L'hypothèse d'une « gouvernance sans gouvernement »¹² atteint ici ses limites : les gouvernements ne sont pas la victime, mais bien les rentiers stratégiques de la mondialisation.

Foucault : territoire et pratiques d'assujettissement

L'intérêt de l'usage foucauldien du couple territoire/gouvernementalité est d'éclairer une séquence capitale de l'histoire de l'Etat moderne. La sophistication des savoirs-pouvoirs, dont usait l'Etat au double plan coercitif (disciplinaire) et administratif (biopolitique), à la faveur notamment d'un alliage instrumental des politiques publiques et des sciences camérales, n'ont fait que resserrer l'emprise des pouvoirs étatiques sur la population et le territoire. Comme l'écrit P. Allières – presque synchroniquement avec Foucault –, c'est à partir de l'investissement primitif et silencieux de l'espace social par les détenteurs des fonctions de gestion que se forment les premiers maillons du rapport administratif, qui est déterminant pour comprendre la transformation de l'espace en territoire¹³. Le pacte westphalien, sanctifiant la séparation de l'interne/externe des territoires, avait pour objet réel de « livrer un espace intérieur au pouvoir »¹⁴.

Un des premiers apports de Foucault à ce sujet est sa reprise critique d'une thématique benthamienne des plus actuelles : le panoptisme qui renvoie à un type d'architecture carcérale imaginée par Jeremy Bentham à la fin du XVIII^e siècle pour rationaliser les prisons et les usines. Machine à surveiller, le *panopticon* permet à une seule personne de voir à partir d'un seul poste d'observation dans tous les coins et recoins de la prison et d'observer tous les prisonniers sans que ceux-ci ne puissent savoir s'ils sont observés. Toute la force du dispositif panoptique tient au « sentiment d'omniscience invisible » qu'elle est capable de créer chez les détenus,

⁹ J. Crowley, « Usages de la gouvernance et de la gouvernementalité », *Critique internationale*, n° 21, octobre 2003, p. 52 ; Cf. aussi O. J. Sending, I. B. Neumann, "Governance to Governmentality: Analyzing NGOs, States, and Power", *International Studies Quarterly*, 50 (3), 2006, pp. 651-672.

¹⁰ J.-F. Bayart, *Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.

¹¹ *Ibid.*

¹² J. N. Rosenau et E.-O. Czempiel (dir.), *Governance without government: order and change in world politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

¹³ P. Allières, *L'invention du territoire*, Grenoble, PUG, 1980, p. 24. cf. aussi M. Escolar, « Exploration, Cartographie and the Modernisation of the State Power », dans *State-Space. A Reader*, B. Jessop et N. Brenner, M. Jones and G. MacLeod, (eds.), Blackwell/Oxford, 2002, p. 29.

¹⁴ P. Allières, *L'invention du territoire*, Grenoble, PUG, 1980, p. 24.

une espèce d'illusion de surveillance permanente qui finit par abandonner la surveillance aux surveillés. L'effet de violence induit par la logique panoptique s'aperçoit dans le souci de faire naître chez le sujet des pulsions permanentes d'autocontrôle, pulsions qui conditionnent, sur le plan socio-psychologique, le fonctionnement doux de la société de discipline. Pour l'individu disciplinaire, le *panopticon* est ainsi un lieu d'apprentissage, d'auto-inscription d'un comportement social souhaité. « La visibilité est un piège, nous dit l'auteur de *Surveiller et punir*. [...] Avec le panoptique, un assujettissement réel naît mécaniquement d'une relation fictive. De sorte qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des moyens de force pour contraindre le condamné à la bonne conduite, le fou au calme, l'ouvrier au travail [...] Celui qui est soumis à un champ de visibilité, et qui le sait, reprend à son compte les contraintes du pouvoir ; il devient le principe de son propre assujettissement »¹⁵.

La lisibilité du territoire est donc au cœur du processus de formation des pouvoirs modernes. James C. Scott montre, dans un maître ouvrage¹⁶, le lien entre cette lisibilité (*legibility*) qui commença à dominer les technologies politiques à partir du bas Moyen âge et le besoin de comprendre la complexité naturelle et sociale de l'espace. C'est ce besoin qui aurait inspiré aux princes et à leurs urbanistes de remplacer les cités labyrinthiques du Moyen âge et leurs rues compactes par des quartiers rectilignes, de réduire des terrains irréguliers à des espaces aplanis et géométriquement hiérarchisés, de sédentariser des catégories sociales ou ethniques nomades pour pouvoir en contrôler le mouvement, d'indiquer, pour chaque personne, un nom de famille, une adresse postale et des registres qui suivent fidèlement le cours de sa vie.

Mais, ce n'était là que l'aspect négatif (disciplinaire) de la gouvernementalité. La découverte de la régulation à partir du XVIIIe siècle allait révolutionner la technologie du pouvoir¹⁷. Pour Foucault, le pouvoir n'est plus voué essentiellement à épier, à proscrire, à détruire ; il s'est fait de plus en plus gestionnaire, s'enrichissant ainsi d'une pléiade de fonctions nouvelles : fonctions d'incitation, de renforcement, de contrôle et de surveillance, de majoration et d'organisation. Le pouvoir s'exerce positivement sur la vie qu'il investit de part en part pour mieux être à même de l'administrer. « La vieille puissance de la mort où se symbolisait le pouvoir souverain est maintenant recouverte soigneusement par l'administration des corps et la gestion calculatrice de la vie »¹⁸. Pour rendre compte de cette « étatisation du biologique »¹⁹, Foucault invoque une transformation cruciale qui s'est opérée dans les mécanismes du pouvoir. Alors que le droit classique de

¹⁵ M. Foucault, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975, p. 204. Cf. aussi G. Deleuze, « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *L'autre journal*, n°1, mai 1990.

¹⁶ J. C. Scott, *Seeing Like a State. How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*, New Haven and London, Yale University, 1998. Sur le cas américain, cf. M. G. Hannah, *Governmentality and the Mastery of Territory in Nineteenth Century America*, Cambridge University Press, 2000.

¹⁷ M. Foucault, *Dits et Écrits II*, « Les mailles du pouvoir », Gallimard, Paris, 2001, p. 1013 et *Histoire de la sexualité*. vol. 1 : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 185.

¹⁸ M. Foucault, *Histoire de la sexualité*. Vol 1 : *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, pp. 183-184.

¹⁹ M. Foucault, « *Il faut défendre la société* », Paris, Gallimard/Seuil, Paris, 1997, p. 229.

souveraineté n'attribue au pouvoir que le droit de *faire* mourir ou de *laisser* vivre, la régulation (biopouvoir) lui confère un nouveau droit, celui de *faire* vivre et de *laisser* mourir. Au jugement de Foucault, le développement du capitalisme n'a pu être assuré qu'au pris d'une « insertion contrôlée » des corps et des espaces dans l'appareil de production. Il lui a fallu la croissance des uns et des autres, leur « majoration » en même temps que leur « utilisabilité » et leur « docilité »²⁰. La question que se pose le pouvoir, depuis l'entrée de la vie dans le champ des techniques politiques, est la suivante : comment majorer les forces de la vie sans pour autant les rendre plus difficiles à assujettir²¹. L'Etat ne puise plus ses forces et ses attributs régaliens dans sa seule faculté de « négation de la vie », mais dans sa capacité de *majorer* la vie, la population et les territoires.

Dans cet échafaudage nouveau qu'est la gouvernementalité, le territoire cesse d'être une cible absolue du pouvoir pour être ravalé à un statut instrumental en tant que dispositif de gouvernement. Foucault s'oppose ici à une thèse typique de la philosophie classique (et dont *Le Prince* de Machiavel offre l'archétype), qui s'obstinait à poser le « gouvernement des choses » □ et tout particulièrement le territoire □ comme cible obsessionnelle des dispositifs sécuritaires²². Ce qu'on gouvernait, c'était un territoire et, secondairement, les sujets qui l'habitent. Le rapport du pouvoir à ses populations s'en trouvait théoriquement emboîté dans les termes d'un « pacte territorial ». Or, la population étant la cible réelle du pouvoir, l'analyse devrait rapporter le fait territorial à un mode instrumental et le traiter comme participant des dispositifs de la gouvernementalité. Car l'Etat, s'affranchissant relativement des menaces territoriales (Traité de Westphalie de 1648), pour s'incarner dans un Etat de population/gouvernement, cessa d'être « essentiellement défini par sa *territorialité*, par la surface occupée, mais par une masse à gouverner²³. Michel Foucault suggère ainsi une nuance de taille : dans le « pacte de sécurité » qui se tisse entre le Prince et le peuple, la « sécurité » n'est pas tant celle du territoire que celle ayant pour visée la population en elle-même conduite au travers des disciplines et du biopouvoir.

Un cadre épistémologique : le poststructuralisme

L'analytique foucauldienne du pouvoir est, pour partie au moins, à l'origine des stimulantes perspectives ouvertes, sur le plan cognitif et épistémologique, par le troisième grand débat en relations internationales. Le courant post-positiviste lui doit notamment le développement de nouveaux types de questionnements et modes réflexifs pour rendre compte des effets de pouvoir à l'œuvre dans le champ des relations internationales. Deux écoles s'affrontent, depuis deux décennies au moins, sur l'arène de ce grand débat : le positivisme dans sa variante néo-réaliste notamment et le poststructuralisme (ou postmodernisme) promu par des

²⁰ *La volonté de savoir*, op. cit., pp. 185-186.

²¹ *Ibid.*

²² M. Foucault, *Sécurité, Territoire, Population*, Paris, Gallimard, 2004, pp. 99 sq.

²³ *Ibid.*, p. 112.

chercheurs dont les postulats théoriques et épistémologiques sont parfois différents, mais qui sont unis par leur opposition à la tradition scientifique du rationalisme qui croit à la possibilité de produire des savoirs purs de la réalité sociale. Ce débat suggère, en effet, une « théorie de la connaissance socialement construite »²⁴. Le réflexivisme, qui épouse une vision aux antipodes du positivisme, souligne la distance qui sépare les concepts de la réalité. Cette distance est d'ordre cognitif : le sujet ne peut se représenter de manière directe la réalité parce que la connaissance de celle-ci passe par la médiation de la conscience. Dans cette posture, seule une « herméneutique des cas uniques »²⁵ est capable d'animer la recherche.

Ce regard, qui fait aujourd'hui fortune dans les enceintes académiques anglo-saxonnes – bien que ce soient des philosophes français (Lyotard, Foucault, Derrida, Baudrillard, etc.) qui lui ont donné l'impulsion fondatrice –, invoque des dispositifs méthodologiques qui se ressource aussi bien dans l'analyse des discours et la généalogie que dans le déconstructivisme et l'intertextualité. L'argument principal des auteurs poststructuralistes en relations internationales est que tous les énoncés sont, de façon inhérente, politiques et qu'ils ont des effets pratiques et discursifs²⁶. D'après bien des auteurs postmodernes, les théoriciens positivistes construisent discursivement la réalité par le biais d'un « processus dichotomique et dualiste qui objectivise le savoir et en recherche la fondation absolue »²⁷. Cette fondation est la rationalité instrumentale et binaire reliée aux grands projets de la modernité : le progrès et l'objectivisme.

Chez Ashley et Walker, la déconstruction du concept de souveraineté prend une allure radicale. Ils soutiennent que la notion prend dans le langage des auteurs positivistes une dimension ontologique, voire religieuse car elle se réfère à un principe organisateur absolu, évident en soi et donné pour toutes les époques²⁸. Le discours souverainiste n'est donc pas neutre, il est inscrit dans un contexte historique et de savoir-pouvoir donné, grâce auquel l'Occident construit la réalité pour le reste de la planète²⁹. Le positivisme des réalistes s'inscrit, malgré ses prétentions à l'objectivité, dans des discours et des relations de pouvoirs qui ont des effets pratiques. Dans son fameux article, « The poverty of neo-realism »³⁰, R. Ashley relève que l'épistémologie positiviste du réalisme et sa construction

²⁴ T. Braspenning, « Constructivisme et réflexivisme en théorie des relations internationales, *AFRI*, Vol. III, 2002, p. 314. Pour une synthèse de ce débat, cf. aussi P. Anouilh et E. Puig, « Les relations internationales à l'épreuve du poststructuralisme. Foucault et le troisième "grand débat" épistémologique », dans *Travailler avec Foucault. Retours sur le politique*, op. cit., pp. 141-160.

²⁵ T. Braspenning, « Constructivisme et réflexivisme en théorie des relations internationales », op. cit., p. 315.

²⁶ S. La Branche, « L'apport de Foucault aux théories des relations internationales : une critique du postmodernisme anglo-saxon », dans *Travailler avec Foucault. Retours sur le politique*, op. cit., p. 120. Cf. aussi D. Grondin, *(Re)Writing the "National Security State": How and Why Realists (Re)Built the(ir) Cold War*, Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 2004, p. 4.

²⁷ J. George, *Discourses of Global Politics: A Critical (Re)Introduction to International Relations*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 1994, p. 43.

²⁸ R. Ashley et R.J.B. Walker, « Reading Dissidence/Writing the Discipline: Crisis and the Question of Sovereignty in International Studies », *International Studies Quarterly*, 34(3), 1990, pp.383.

²⁹ S. La Branche, « L'apport de Foucault aux théories des relations internationales... », op. cit., p. 121.

³⁰ « The poverty of neo-realism », *International Organization*, 38(2), 1984, pp. 227-286.

discursive de l'Etat et de la souveraineté comme ordres consubstantiels et universels ont eu des effets politiques : le réalisme n'a pas produit une analyse objective de la guerre froide, il a contribué à la maintenir en place. L'observation vaut à des titres variés pour les autres concepts (développement, gouvernance, mondialisation, etc.) qui émaillent aujourd'hui la « nouvelle vulgate planétaire »³¹.

Un des apports majeurs du courant poststructuraliste est de considérer la production de la connaissance comme une question d'ordre politique plutôt que de la traiter sur un mode simplement cognitif³². Dans cette posture, il s'agit moins d'analyser les objets de la politique internationale que les manières dont ces objets sont socialement construits³³. Des concepts foucauldien comme ceux d'archéologie de la connaissance ou de généalogie du pouvoir, sont mis à contribution pour comprendre comment des pratiques discursives constituent des savoirs pratiques et comment ces derniers se transforment en des pratiques de domination.

La géopolitique postmoderne et la repolitisation de l'espace

Les concepts de biopouvoir, de société disciplinaire et de gouvernementalité émaillent aujourd'hui les travaux de plusieurs auteurs qui s'intéressent sous différents rapports aux nouvelles formes d'assujettissement induites par la mondialisation³⁴. Le tournant poststructuraliste trouve aussi son prolongement remarquable dans les inflexions théoriques qui viennent marquer la géopolitique en tant que discipline au confluent de la relation triangulaire entre « territoire », « politique » et « international ». De nos jours, nombreux sont les géopoliticiens et géographes politistes qui revendiquent le label du postmodernisme pour déconstruire l'ordre territorial à la fois comme discours et comme usages saturant la politique internationale de l'après-guerre froide. Le concept de *geo-governmentality*³⁵ forgé, dans le sillage d'un récent collectif dédié à la question, est révélateur de ce tournant réflexif. Pour autant qu'on puisse le deviner, ce néologisme fera fortune dans la littérature spécialisée ; non point qu'il anticipe un champ de recherche resté jusqu'alors en friche ou qu'il fonde une école de pensée fraîchement acquise aux

³¹ Sur les conséquences de ce foisonnement conceptuel en termes de violence symbolique à l'échelle internationale, cf. P. Bourdieu et L. Wacquant, « La nouvelle vulgate planétaire », *Monde diplomatique*, Mai 2000, pp. 6-7.

³² P. Anouilh et E. Puig, « Les relations internationales à l'épreuve du poststructuralisme. Foucault et le troisième "grand débat" épistémologique », *ibid.*, op. cit, p. 142.

³³ D. S. L. Jarvis, *International Relations and the "Third Debate": Postmodernism and Its Critics*, Westport et Londres, Praeger, 2002, p. 2 ; Cf. aussi Y. Lapid, 1989. « The Third Debate : On the Prospects of International Theory in a Post-positivist Era », *International Studies Quarterly*, 33, 3, 2002, pp. 235-254.

³⁴ Cf. entre autres auteurs, J.-F. Bayart, *Le gouvernement du monde...*, op.cit. ; M. Hardt, A. Negri, *Empire*, Paris, Exils, 2000 ; D. Bigo, *Polices en réseaux : l'expérience européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996 ; cf aussi du même, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures et Conflits*, n° 31-32, 1998, pp. 13-38. Il va sans dire que la gouvernementalité spatiale ne fait pas l'unanimité dans les rangs des spécialistes. Des auteurs soulignent que certains usages du concept trahissent, par leur caractère holiste et peu réflexif, le système foucauldien qui se veut ouvert et non dogmatique. Cf. sur ce point C. Barnett, « Culture, government and spatiality. Reassessing the 'Foucault effect' in cultural-policy studies », *International Journal of Cultural Studies*, 2 (3), 1999, pp. 369-397.

³⁵ J. W. Crampton, S. Elden (dir.), *Space, Knowledge and Power. Foucault and Geography*, Ashgate, 2007, 377 p.

Foucault Studies, mais, parce que sa forme de « raccourci » terminologique a la vertu de souligner l'intimité basique entre territoire et violence politique. Sans sombrer dans le nihilisme radical, les auteurs de facture poststructuraliste pensent qu'il n'existe, pour restituer des récits savants de l'espace et de ses usages politiques, ni « géographie naturelle » ni « histoire objective »³⁶. Majoritairement anglo-américains, des géographes et géopoliticiens postmodernes déterrent l'héritage défricheur des auteurs français³⁷ et prolongent les stimulantes réflexions d'Edward W. Soja, qui est aujourd'hui une figure emblématique de la géographie politique aux Etats-Unis. L'ambition explicite de l'auteur, définie dès 1989³⁸, est « la réinsertion de l'espace dans la théorie sociale critique », l'organisation spatiale de la société étant considérée par le positivisme sous l'angle d'une « géométrie dépolitisée ». C'est une sorte de myopie, lit-on dans ce manifeste de la géographie postmoderne, de ne voir que la matérialité superficielle, les formes concrètes, susceptibles seulement de mesure et de description, et la recherche de régularités qui réifie l'espace³⁹.

C'est donc cette matérialité superficielle qu'il faudrait transcender pour saisir, en milieu international, la signification du rapport politique à l'espace et des mortifications symboliques qui en découlent. Quand une puissance ou des puissances envoient leurs contingents pour pacifier un territoire, quand des barrières murales à dispositifs électriques sont érigées, quand l'industrie nucléaire vient enterrer ses déchets dans le territoire de la « périphérie », quand des clandestins se retirent dans les bois pour fuir la traque policière, quand des inspecteurs de l'AIEA foulent le sol d'un Etat pour y contrôler, quand un organisme international du sport exclut la candidature d'un pays, quand des touristes européens s'emparent d'un site balnéaire tropical... L'inventaire est inépuisable, mais, c'est toujours le territoire qui fonctionne à la fois comme objet de convoitises croisées et médium de violence symbolique.

Le schéma d'explication du poststructuralisme s'écarte donc des conclusions des thèses positivistes en ce qu'il inscrit un recentrage politique des territoires et de leurs usages⁴⁰. Ce schéma donne la mesure de ses divergences avec deux thèses

³⁶ K. Postel-Vinay, « Géographie et pouvoir », *Critique internationale*, n°10, janvier 2001, p. 52.

³⁷ Outre le texte séminal de Foucault (*Territoire, population, sécurité*, cours au Collège de France - 1978), cf. H. Lefebvre, *La production de l'espace*. Paris, Editions Anthropos, 1974, 485 p. ; M. Castells, *La question urbaine*, Paris, François Maspéro, 1972, 451 p.

³⁸ E. W. Soja, *Postmodern Geographies: The reassertion of space in critical social theory*, London/New York, New Left Books, Verso, 266 p.; cf. du même auteur, *Postmetropolis. Critical Studies of cities and regions*, Oxford, Blackwell Publishers, 2001.

³⁹ Les incursions de la postmodernité sur l'espace (métropolisation, marchandisation, digitalisation, etc.) ont renforcé le statut académique des géographes postmodernes qui s'inscrivent tous dans la lignée des questionnements défricheurs d'Edward Soja. Pour une illustration synthétique, cf. M. Dear et S. Flusty, *The Spaces of Postmodernity. Readings in human geography*, Oxford, Blackwell Publishers, 2002, 486 p. ; C. Minga éd., *Postmodern Geography. Theory and Praxis*, Oxford/Malden Blackwell Publishers, 2001, 306 p. ; M. Dear, *The Postmodern Urban Condition*, Oxford, Blackwell Publishers, 2000. T. W. Luke, *Postmodern Geopolitics in the 21st Century: Lessons from the 9.11.01 Terrorist Attacks*, CUSA, 2003, pp. 1-14.

⁴⁰ Cela ressort aussi de la définition que donnent de la géopolitique Y. Lacoste et le groupe *Hérodote* : « Par géopolitique, il faut entendre toutes rivalités de pouvoirs et d'influences sur du territoire, quelles que soient leurs formes – plus ou moins violentes – et quelles que soient les dimensions des espaces concernés. Cf. Y. Lacoste, « Géopolitique des grandes villes », *Hérodote*, n° 101, 2001, p. 3.

principales qui prétendent penser scientifiquement le rapport territoire/politique internationale. La thèse de « la fin des territoires »⁴¹ ou d'un « international sans territoire »⁴² mise trop sur l'irréversibilité des changements en cours pour appréhender l'espace physique (et avec lui le pouvoir étatique) comme radicalement déstructuré. Pour les tenants de cette thèse, la mondialisation et la révolution télématique, après avoir introduit des « géométries variables de la communication », ont ôté au territoire son monopole en tant qu'espace pour délibérer, commercer ou faire la guerre. La mondialisation est perçue alors comme étant la compression du temps et de l'espace, ou encore « l'abolition de l'espace par le temps », s'il on croit D. Harvey⁴³. En réalité, la territorialité est moins « défaite » que brouillée. La « retranscription » des espaces et le bouleversement de leurs significations sémantiques, sociales et géopolitiques ne sont que l'expression d'une nouvelle territorialité qui se réinvente et s'objective selon un paradigme nouveau et sous l'effet des nouveaux modes de communication et de leur constante transformation. Si la mondialisation a cassé la résistance et l'invulnérabilité des territoires, elle n'a pas pour autant démenti leur double pertinence à la fois comme *pivot* d'une politique internationale toujours dominée par des pulsions d'appropriation matérielle et symbolique des espaces et comme *site d'observation* éclairant le sens de l'action politique des Etats.

La seconde thèse de la « gouvernance territoriale », elle, pêche par ses références utilitaristes et son discours « tranquillisant » oublieux des violences structurelles dont le territoire est toujours le siège⁴⁴. En tablant sur les mérites des synergies collectives, du savoir-faire institutionnel et de l'ingénierie spatiale ou cartographique, non seulement elle simplifie à outrance le rapport du politique au territoire, mais elle réduit ce dernier à une simple variable technique, produisant ainsi une espèce d'« indifférence politique des territoires » ou, pour parler comme Edward Soja « une géométrie dépolitisée »⁴⁵. Faut-il rappeler avec D. Bigo que la gouvernamentalité territoriale s'inscrit dans un rapport sécuritaire où il s'agit moins de contrôler des territoires que des populations⁴⁶ ? Une « Europe des régions » saisie sous l'angle des promesses dont elle est porteuse⁴⁷ plutôt que comme l'indice d'une « gouvernamentalité européenne » qui est en train de se cristalliser est assurément

⁴¹ B. Badie, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995.

⁴² B. Badie et M.-C. Smouts (Dir.), *L'international sans territoire*, Paris, L'Harmattan, coll. « Cultures et conflits », 1996 ; R. Kastoryano, « Vers un nationalisme transnational. Redéfinir la nation, le nationalisme et le territoire », *RFSP*, 56 (4), août 2006, pp. 533-535.

⁴³ Cf. D. Harvey, *Space of Hope*, Edimbourg, Edinburg University Press, 2000, p. 299.

⁴⁴ La géographie économique cède parfois à ces glissements comme on pourrait le constater avec B. Pecqueur, P. Ternaux, « Mondialisation, restructuration et gouvernance territoriale », *Géographie, Économie, Société*, 7, 2005, pp. 315-319 ; P. Pecqueur, « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, 2-3, 2006, pp.124-125, p. 17-32 ; M.-U. Proulx, D. Tremblay, « Marketing territorial et positionnement mondial », *Géographie, économie, Société*, 8, 2006, pp. 239-256.

⁴⁵ E. W. Soja, *Postmodern Geographies: The reassertion of space in critical social theory*, London/New York, New Left Books, Verso.

⁴⁶ D. Bigo, « Sécurité et immigration : vers une gouvernamentalité par l'inquiétude ? », op. cit., pp. 32 ; cf. aussi du même, *Polices en réseaux : l'expérience européenne*, Paris, Presses de sciences-po, 1996.

⁴⁷ Cf. Balme R., « le territoire en Europe au prisme de ses paradigmes », in R. Balme R. et al (dir.), *Le territoire pour politiques : variations européennes*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 16.

une image infidèle de l'ancien contient. De même spéculer sur les biens publics mondiaux (filets de sécurité, biodiversité, Antarctique...) en termes d'externalités positives ou négatives au lieu d'y repérer des rivalités de pouvoir ou de domination du « centre » sur la « périphérie » c'est faire un récit incomplet de la politique internationale.

Sélectivité de la violence territoriale (1) : les dominés entre sujétion et résistance

Comme le laissent voir les textes de Bentham et de Foucault, la structure panoptique est indéfiniment généralisable⁴⁸ et se prête bien à tous les espaces de la vie sociale (la prison, l'usine, l'école, le centre psychiatrique, etc.). Cette extrapolation se vérifie à l'évidence dans les usages internationaux de la territorialité. Si aujourd'hui la tentation panoptique a tendance à saturer tous les paliers de la mobilité spatiale internationale (zones frontalières, aéroports, réseautage carcéral, etc.), les effets de pouvoir et de violence symbolique induits par ce nouveau type de contrôle rendent synonymes « mondialisation » et « gouvernementalité globale ». Mais, ce n'est là que l'aspect négatif (disciplinaire) de cette gouvernementalité qui trouve aussi à s'actualiser positivement sur les territoires à la faveur des dispositifs de régulation qui se donnent, de façon proactive, comme objet de « conduire les conduites » et de majorer la vie dans tous les coins et recoins du monde⁴⁹. Les territoires ont désormais le choix entre se faire fructifier et subir des exercices disciplinaires.

Le territoire introduit dans l'échelle symbolique des Etats-nations des hiérarchisations perçues et vécues diversement par les acteurs du système mondial. La forte stratification de ce dernier et la crainte de l'atimie (affaiblissement ou perte de statut)⁵⁰ ont basculé, depuis leurs premières épreuves sur la scène mondiale, les Etats-nations et leurs politiques étrangères vers des attitudes contestataires ou de conformisme. Et pour cause. Les Etats-nations sont des « existants » culturels ayant la capacité et la volonté d'adopter des attitudes délibérées à l'égard du monde et de lui donner sens. Les approches de facture réflexiviste ont le mérite d'y insister en soulignant la dimension intersubjective et interculturelle des relations internationales. N'étant pas le produit d'un acteur isolé, le système des relations internationales est d'office un système fait de significations et de représentations croisées dont la sédimentation s'est ordonnée au cours de l'histoire⁵¹. La question

⁴⁸ M. Foucault, *Surveiller et punir*, op. cit., p. 217.

⁴⁹ M. Merlingen, "Governmentality: Towards a Foucauldian Framework for the Study of IGOs", op. cit., pp. 361 sq.

⁵⁰ B. Korany, « Les modèles de politique étrangère et leur pertinence empirique pour les acteurs du tiers monde : critique et contre-proposition », in *Revue internationale des sciences sociales*, vol. XXVI, 1974, pp. 76-103 ; G. Hermet, « Entre l'utopie et la stratégie : la hiérarchie des nations dans le système mondial », *Revue française de science politique*, 1980, 30 (2), pp. 205-221.

⁵¹ On trouvera une illustration de cet ordre de questionnement dans J. T. Checkel, « The Constructivist Turn in International Relations », *World Politics*, vol. 50, n° 2, 1998, pp. 324-348 ; cf. aussi T. Braspenning, « Constructivisme et réflexivisme en théorie des relations internationales », op. cit., p. 317.

qui se pose dans cette trame réflexiviste est de savoir comment des pratiques bien formées (*l'habitus* au sens de Bourdieu), construisent-elles des représentations culturelles et les intérêts qui lui sont consubstantiels.

La prise en compte de ce « volontarisme culturel » des acteurs du système mondial est indispensable pour fuir le holisme des théories réalistes et néo-réalistes qui développent une image monolithique et culturellement aphone des États-nations. Comment expliquer que des gouvernements, des territoires et des populations réagissent différemment à un effet de domination extérieur sinon par la diversité et l'historicité de leurs grilles affectives ou idéologiques ? La mondialisation, avec notamment l'extension du champ des « politiques publiques internationales », le montre bien. Les normes et les dispositifs classificatoires montés par les autorités globales sous forme de standards de conduites publiques et leurs effets symboliques et performatifs sur le comportement des territoires et de leurs maîtres locaux sont différemment vécus par ces derniers.

Du côté des autorités globales, la construction du rapport aux territoires étrangers obéit dans la plupart des cas à une conception du monde binaire et quasi manichéenne où il est question de distinguer entre champ de la docilité et champ de la dissidence, entre territoires à « majorer » et ceux à « discipliner ». Il n'est que d'examiner les corpus normatifs et discursifs de ces autorités globales pour constater que les appréciations gratifiantes ou disqualifiantes envers les territoires et leurs gouvernements sont objectivées sur fond d'un référentiel manichéen et d'oppositions binaires : États modérés/États voyous, économie ouverte/économie protégée, territoires à potentiel/territoires à risques, etc. Ainsi, lorsqu'une puissance liste un territoire sous le label « État voyou », quand un fonds international décline l'éligibilité d'un gouvernement à un prêt ou encore lorsqu'un territoire se voit retirer l'honneur d'organiser une manifestation sportive de portée internationale, la disqualification et les réserves restrictives faites à l'adresse d'un territoire mobilisent un langage à forte tonalité directive. La parité statuaire entre interlocuteurs censés être autonomes l'un de l'autre s'efface ici au profit d'un rapport vertical lourd de contraintes symboliques. On rejoint là ce qui est pudiquement dénoncé comme « unilatéralisme » américain ou « diktat » des agences de Bretton Woods⁵². En pareille posture, le référentiel de l'émetteur se donne pour ainsi dire comme « octroyé » et non négocié et le récepteur s'y trouve bien souvent réduit à réajuster son comportement en fonction des desiderata de son puissant partenaire. En paraphrasant Bourdieu, on peut dire que le dominé se voit sommé d'appliquer au monde réel des « structures de perception » identiques à celles du dominant⁵³.

La thèse de la complicité des dominés à leur domination peut aussi être corroboré, dans l'ordre interétatique, par la portée symbolique du droit

⁵² D. Lacorne, « États-Unis : surveiller et punir tous les “coins noirs” de l'univers », *Critique internationale*, n°17, octobre 2002, p. 18 sq. ; C. Boehmer, E. Cartzke, T. Nordstorm, « Do Intergovernmental Organizations Promote Peace », *World Politics*, 57, October 2004, pp. 1-38 ; B. Hibou, « Économie politique de la Banque mondiale en Afrique subsaharienne : du catéchisme économique au fait (et méfait) missionnaire », *Les Etudes du CERI*, n° 39, mars 1998, pp. 58-74.

⁵³ P. Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 187.

international conventionnel dont l'une des fonctions est d'assurer une mise en scène procédurale du consentement « volontaire » des Etats. Le concept de « domination translégale »⁵⁴ proposé par U. Beck développe un argument connexe pour qualifier des situations pareilles. Le système d'échange international engendre des rapports de domination qui ne devraient être décrits ni comme absolument légaux ou légitimes ni comme radicalement illégaux ou illégitimes. C'est une domination qui se distille à travers des lois. Cette variante de la domination confère aux puissances et aux acteurs de l'économie mondiale un « pouvoir translégal », une espèce de méta-pouvoir hissant ces derniers à la position de pouvoir *quasi étatique* gommant d'un seul coup le privilège législatif et territorial de l'Etat⁵⁵.

Les thèses de Bourdieu à propos d'une complicité quasi mécanique des dominés à leur domination semblent, néanmoins, relever d'une grille d'analyse trop structuraliste pour s'appliquer aux rapports internationaux. Non point que les acteurs étatiques soient différents en cela des êtres humains, seuls capables de « réflexivité morale », mais aussi parce que la médiation de cette réflexivité étatique ou territoriale suit généralement un processus très complexe où les « outputs » sont *a priori* soumis au filtre de la rationalité instrumentale. Une sociologie du dévoilement des dynamiques de domination à l'œuvre dans les relations internationales se doit de porter une attention au moins égale aux prédispositions culturelles et politiques des « dominés », groupe humain territorialisé capable non seulement d'intérioriser ou de rejeter des violences, mais aussi de jouer de ses vulnérabilités et déjouer les calculs de ses dominants. La ruse des « dominés », en territoires occupés comme dans les circuits de la migration clandestine, enseigne que la gouvernementalisation d'un territoire ne va pas sans résistance. Et pour cause. « Le pouvoir ne s'exerce que sur des “sujets libres”, et en tant qu'ils sont libres »⁵⁶.

Sélectivité de la violence territoriale (2) : les dominants entre majoration et discipline

Le concept de « majoration » que nous propose Foucault pour décrire l'action publique comme processus de gouvernementalisation de l'Etat moderne se prête bien à l'analyse en contexte international. « Majorer » un territoire c'est projeter sur ses composantes physiques, démographiques et institutionnelles des dispositifs techniques pour maîtriser les formes de vie qui l'animent⁵⁷. Ces dispositifs ainsi que l'effet d'assujettissement qui en découle sont plus percevables dans les territoires dits « en développement ». Des fonds pour augmenter la capacité productive d'un territoire, des conseils pour mieux attaquer les défis de la croissance, des transferts

⁵⁴ U. Beck, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003, p. 155.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 157 sq.

⁵⁶ M. Foucault, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », dans H. Dreyfus et P. Rabinow (dir.), *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard, 1992, pp.297-321.

⁵⁷ Pour une synthèse des deux approches culturelle (Appadurai) et politique (Agamben) de la question, cf. M. Cuillerai et M. Abélès, « Mondialisation : du géo-culturel au bio-politique », *Anthropologie et Sociétés*, 26 (1), 2002, pp. 11-28.

de technologies pour « capaciter » (*empower*) un espace en mal de développement, et des instruments pour mesurer, comparer, prévoir ; bref contrôler la qualité de la vie sur ces territoires « vivants ». . . , inutile de prolonger l'inventaire des fonctionnalités de ce « biopouvoir global » qui s'exerce positivement sur la vie en saturant les domaines de la santé, l'économie, l'écosystème, l'humanitaire⁵⁸, etc. Conçues sur le mode de la rationalité instrumentale – d'où la vogue du néo-utilitarisme, du néo-institutionnalisme et de l'ingénierie dans les enceintes des agences néolibérales du développement –, les politiques internationales de régulation investissent de part en part les sphères techniques et instrumentales de l'action publique locale, comme le montre aujourd'hui l'éclosion à l'échelle mondiale de nombreuses instances de régulation et de contrôle de la qualité (ISO, IASB, etc.), voire de véritables « politiques publiques internationales »⁵⁹. Des IDH (Indicateurs de développement humain) dégagés par le PNUD ou la BIRD aux rapports incisifs des ONG mondiales en passant les dispositifs de contrôle de l'OCDE, les enquêtes de l'AIEA ou de l'Interpol, etc., cette gouvernance globale tend, par un effet de paradoxe, à renforcer la contrainte supranationale sur les territoires sans pour autant saper celle des gouvernements locaux. Les accents providentiels de cette gouvernance globale se font explicites dans l'agenda des institutions de Bretton Woods, plus particulièrement après la mise en branle par la BIRD d'un vaste chantier cartographique visant à augmenter la « lisibilité territoriale » des poches de la pauvreté dans les pays bénéficiaires. La *Poverty Mapping* qui a pour objectif solennel d'identifier pour sédentariser des populations locales, vise à s'assurer – à son avantage, mais aussi au bon profit des gouvernements locaux – une maîtrise des sources territoriales des risques sociaux.

Sur un autre registre, le prisme souverainiste à travers lequel le courant positiviste éclaire l'existence internationale des Etats du tiers-monde escamote la part de violence structurelle qui marque le rapport de ces derniers à leurs territoires. Le postulat d'une maîtrise pleine et entière du territoire « national » soustrait à l'analyse l'irrégularité et, par conséquent, l'historicité des formations étatiques postcoloniales. Les territoires africains donnent la mesure des limites du souverainisme postcolonial. Les Etats du continent noir et l'OUA, incapables de remettre en chantier le puzzle colonial, avaient d'entrée de jeu, choisi d'intérioriser l'ordre territorial hérité des arrangements de Berlin (1885). Symboliquement, la violence postcoloniale peut se résumer, dans le cas d'espèce, dans l'incapacité technique et politique de la postcolonie de s'autodéterminer territorialement, de vivre génériquement son rapport à la territorialité. Violence symbolique d'autant

⁵⁸ Allusion est faite ici aux arguments de G. Agamben sur la genèse du biopouvoir global et les instances de l'humanitaire en charge de la gestion des camps de réfugiés depuis la création des comités internationaux (Société des Nations de l'Entre-deux-guerres) jusqu'au Haut Commissariat pour les Réfugiés. Cf. G. Agamben, *Moyens sans fins : notes sur la politique*, Rivages, Paris, 2002. cf. aussi M. Cuillerai, M. Abélès, « Mondialisation : du géo-culturel au bio-politique », op. cit., p. 25.

⁵⁹ F. Petiteville et A. Smith, « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue Française de Science Politique*, 56 (3), juin 2006, pp. 357-366 ; cf. aussi F.-X. Dudouet *alii*, « Politiques internationales de normalisation. Jalons pour la recherche empirique », *ibid.*, pp. 367-392.

plus réelle que les instances normatives du continent (OUA) se sont pliées, dès 1963, à la contrainte de s'approprier cet « accident historique » par la production de discours subsumant le legs territorial sous une catégorie juridique dotée de toutes les vertus d'un canon (intangibilité des frontières). Cette « frontiérisation » imposée⁶⁰ de l'espace étatique africain n'intervint complètement qu'avec l'inscription de ces régions dans un ordre international ordonnateur de frontières et de normes politiques conditionnant leur usage. Si, pour paraphraser des récits pessimistes sur l'Afrique, la postcolonie africaine semble porter en elle le germe de la guerre, et même les facteurs de sa reproduction élargie, l'artificialité des frontières et la cacophonie des pratiques discursives y afférentes comptent au nombre des facteurs hautement décisifs⁶¹. Le « fait missionnaire » évoqué par J.-F. Bayart pour historiciser le mode de subjectivation postcoloniale en Afrique⁶² semble ici opératoire pour appréhender le « type d'homme » produit par cet ordre de domination. Ce même fait dénote l'actualité d'un propos fanonien selon lequel le sujet noir s'identifie à un mode spécifique d'être : « l'être par l'autre » qui fait que le sujet noir ne s'actualise pleinement comme conscience qu'à travers cet autre omniprésent, omniscient qu'est l'Occident⁶³.

Ben évidemment, lorsqu'un territoire étranger est identifié comme relevant de l'ordre de la dissidence, ce ne sont pas des dispositifs de « majoration » qui viennent rétablir sa régularité disciplinaire, mais bien des actes coercitifs. L'on est ici en pleine logique de la dualité rétributive du bâton et de la carotte⁶⁴. Sans évoquer la résurgence de la colonisation militaire des territoires qui est un des faits saillants de l'après 11 septembre⁶⁵, l'exemple des territoires palestiniens occupés nous offre un raccourci illustratif des plus intéressants. Ces territoires sont, tour à tour traités, comme justiciables d'une politique de « majoration » ou de « mise en quarantaine » selon qu'ils sont contrôlés par le Fath ou le Hamas. Dans le premier cas, les tierces puissances ont toujours des arguments pour justifier un soutien diplomatique ou des injections de fonds. Les maîtres du territoire sont alors revêtus d'attributs symboliques déterminant leur *reconnaissance* comme interlocuteurs légitimes. Dans la seconde hypothèse, le rapport à ces territoires est placé sous le signe de la *méconnaissance*, voire de la rupture. Une rupture qui s'objective aussi territorialement en prenant la forme de mesures restrictives sur les accessibilités spatiales : barricades et murs de séparation, rupture des approvisionnements, assignation à résidence, refus de recevoir sur le sol national, etc. Bref, une politique

⁶⁰ P.-R. Baduel, « Le territoire d'État entre imposition et subversion : exemples saharo-sahéliens », dans *L'international sans territoire*, op. cit., p. 42.

⁶¹ M. Galy, « Les espaces de la guerre en Afrique de l'Ouest », *Hérodote*, n° 111, 2003, p. 42.

⁶² J.-F. Bayart, « Fait missionnaire et politique du ventre : une lecture foucauldienne », *Le Fait missionnaire*, 6, septembre 1998, pp. 9-38 ; cf. aussi du même : « L'Afrique dans le monde : une histoire d'extraversion », *Critique internationale*, n° 5, automne 1999, pp. 97-120.

⁶³ F. Fanon parle à ce propos de « surdétermination extérieure ». Cf. F. Fanon, *Peau Noire, masques blancs*, op. cit.

⁶⁴ Pour une typologie suggestive, cf. M.-H. Labbé, *L'arme économique dans les relations internationales*, Paris, PUF, 1994,

⁶⁵ D. Gregory, *The Colonial Present. Afghanistan, Palestine, Iraq*, Oxford, Blackwell Publishing, 2004, 367 p.

de « mise en quarantaine »⁶⁶ ou de « suspicion et d'exception »⁶⁷. Le pouvoir global cesse d'être incitatif et providentiel et rentre dans sa peau disciplinaire.

⁶⁶ M. Foucault, *Surveiller et Punir*, op. cit., pp. 229-264 ; *Il faut défendre la société*, op. cit., pp. 213-235.

⁶⁷ P. Bonditti, « Suspicion et exception : Biométrie et maîtrise des flux : vers une "géo-technopolis du vivant-en-mobilité" ? », *Cultures et Conflits*, n°58, 2005, pp.131-154.